

J'ai présidé dernièrement la mission d'observation des élections législatives anticipées en Bulgarie au titre de l'assemblée parlementaire du conseil de l'Europe.

Cette délégation était composée de 15 parlementaires de 12 nationalités différentes représentant les 5 groupes politiques de l'Assemblée Parlementaire.

Depuis 1990, toutes les élections de ce pays ont été observées, sans exception.

Les différents candidats ont pu s'adresser librement aux électeurs, dans un contexte électoral caractérisé par une désillusion des citoyens vis-à-vis de la scène politique, et une lassitude dans la tenue d'élections répétées. Malgré plusieurs amendements du cadre juridique des élections depuis 2014, il demeure certaines limitations dans la loi concernant notamment le droit de vote et de se présenter aux élections.

Déployés dans la capitale et ses environs, ainsi que dans différentes régions du pays, nous avons constaté que les bulgares ont pu faire leur choix librement.

Une coopération accrue avec l'assemblée parlementaire, ainsi qu'avec la commission de Venise, est nécessaire afin de poursuivre l'amélioration de sa législation électorale de la Bulgarie. Le parlement nouvellement élu aura désormais la responsabilité d'apaiser les tensions à l'intérieur comme à l'extérieur du pays.



